



Pour que vive le Mouvement des AMAP ! Appel à adhésions 2017



1/ Pourquoi une augmentation de la cotisation des foyers amapiens ?

- La **baisse drastique** de la **subvention du Conseil départemental de l'Isère** et celle annoncée de **Grenoble-Alpes Métropole** en 2017 fragilisent dangereusement le réseau des AMAP de l'Isère : le réseau annonce un déficit de plus de 10 000 € pour 2017,
- Le réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau inter-régional MIRAMAP sont également touchés par des restrictions de subventions,

Cette baisse frappe dans son ensemble la dynamique du Mouvement des AMAP... **Ce contexte exige d'augmenter la part d'autofinancement des réseaux qui organisent ce mouvement pour être plus autonomes, moins dépendants des finances publiques et continuer à agir collectivement pour œuvrer au maintien et au développement d'une agriculture paysanne.**

L'engagement individuel au sein d'une AMAP a toute sa valeur mais ne suffit pas pour atteindre nos objectifs. **Seul un engagement collectif** en parallèle de nombreux engagements individuels pourra **peser sur les politiques publiques**, ce qui nécessite que le mouvement des AMAP soit structuré en réseaux (départemental, régional, national et international) bien vivant et actif, en lien avec tous nos partenaires autour de l'agriculture paysanne.

2/ Quelle évolution de la cotisation des foyers amapiens ?

Le réseau des AMAP de l'Isère ne compte aujourd'hui plus qu'**1 salariée et une poignée de bénévoles** pour poursuivre les actions de sensibilisation des citoyens aux enjeux agricoles et alimentaires et contribuer à la dynamique du Mouvement des AMAP.

Lors de sa dernière assemblée générale, une évolution progressive des cotisations dès 2017 a été actée par les amapiens présents du réseau pour permettre la survie du réseau :

- La cotisation sera portée à **15 € par foyer amapien pour 2017** (cette évolution s'aligne sur la cotisation appliquée sur les autres départements de la Région et permettra de réduire une partie du déficit du réseau prévu pour 2017 mais pas en totalité. C'est pourquoi une cotisation solidaire peut-être ajoutée pour aider le réseau !)
- La cotisation sera portée à **20 € par foyer amapien pour 2018** (cette évolution permettra d'annuler le déficit si bien entendu aucune autre baisse de subvention n'est à prévoir en 2018).

3/ Qu'en est-il de la cotisation des paysans en AMAP ?

La cotisation paysan-ne restera **identique à 2016** avec le choix du montant : **50 ou 100 ou 200 €** (25 € pour les paysans entrant dans un partenariat AMAP ou connaissant des difficultés).

Cependant, lors de l'assemblée générale, le réseau a attiré votre attention sur le fait que seulement **1/3 des paysans adhèrent au réseau...** Alors que **tous les amapiens s'acquittent de cette cotisation** et jouent la solidarité dans ce contexte, **de nombreux paysans s'en affranchissent**. Pourtant ils bénéficient aujourd'hui du système AMAP dont la mise en place et le développement sont accompagnés par le mouvement des AMAP...

Il semble important dans ce contexte de rappeler que :

- Le maintien d'un réseau vivant des AMAP ne peut reposer que sur les consom'acteurs en AMAP. **Les paysans sont acteurs des AMAP et de leur réseau au même titre que les consom'acteurs.**
- **Le choix des partenaires paysans** avec lesquels les amapiens contractualisent est en droit de tenir compte du respect de l'éthique d'engagement dans le mouvement.

« Ensemble, nous sommes le mouvement des AMAP ! »